

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 22/02/2011

Réception par le Prefet : 22/02/2011

Publication : 25/02/2011



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2011-2-2-12

Séance du vendredi 18 février 2011

CENTRE EUROPEEN D'ETUDES JAPONAISES D'ALSACE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2010-4-2-3 du 7 décembre 2010 relative au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'accorder une subvention de fonctionnement totale maximale de 332 000 € au CEEJA pour 2011,
- Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le Programme F725 – Enseignement Supérieur et Recherche – chapitre 65, fonction 23, nature 6574 du budget départemental,
- Approuve la convention jointe au rapport et précisant les modalités de versement de l'aide départementale et autorise le Président à la signer.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

PREAMBULE :

Le Centre Européen d'Etudes Japonaises d'Alsace (CEEJA) contribue au développement de l'économie haut-rhinoise et à son rayonnement au niveau international. Il a pour vocation de promouvoir et développer les relations avec le Japon. Ses activités s'articulent autour de trois pôles : l'enseignement et la recherche, la promotion économique et touristique et la culture.

ARTICLE 1 : **Objet**

Dans la continuité des années précédentes, le CEEJA souhaite proposer un programme de qualité pour 2011 avec des activités nombreuses et variées. C'est ainsi que la subvention de fonctionnement de 332 000 € accordée pour 2011 est basée sur le programme prévisionnel (annexe 1) et sur le budget prévisionnel (annexe 2).

ARTICLE 2 : **Subvention de fonctionnement**

Pour l'année 2011, le Département du Haut-Rhin alloue une subvention de fonctionnement totale maximale de 332 000 €. Cette subvention doit permettre de couvrir une partie des dépenses de fonctionnement général du CEEJA.

ARTICLE 3 : **Modalités de versement**

Conformément au règlement financier du Département, l'aide sera versée comme suit :

- un acompte de 50 % après signature de la convention, sous réserve de la production du budget prévisionnel de fonctionnement équilibré par le représentant légal du CEEJA,
- le solde de 50 % au vu de la présentation du bilan et compte de résultat 2010 et d'un compte-rendu détaillé des activités du CEEJA en 2011.

Les versements seront effectués par prélèvement sur le Programme F725, chapitre 65, fonction 23, nature 6574 du budget départemental et virés au compte BNP PARIBAS ALSACE FRANCHE-COMTE N° 30004 00486 00010054745 88.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental.

ARTICLE 4 : **Reddition des comptes, présentation des documents financiers**

Le CEEJA s'engage à :

- a) Communiquer au Département, au plus tard le 30 juin de l'année suivant la date d'arrêt des comptes, ses bilans et comptes de résultats détaillés et tous documents permettant de rendre compte de l'activité du dernier exercice,
- b) Tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le plan comptable des associations et dans le respect des dispositions légales et réglementaires concernant les organismes privés subventionnés par des fonds publics,
- c) Aviser le Département de toute modification concernant ses statuts, sa présidence, ses coordonnées (postales, bancaires,...),

- d) Mentionner par tous les moyens appropriés le soutien du Département à ce projet,
- e) Présenter le compte d'emploi de la subvention attribuée qui comportera le détail des actions entreprises, le nombre de personnes accueillies et d'une manière générale tout élément utile à l'analyse et l'évaluation de l'utilisation de la subvention octroyée pour l'année 2011,
- f) Présenter un bilan financier détaillé de l'activité d'accueil développée sur le site de Kientzheim et les statistiques s'y rapportant pour l'année 2011.

Les modalités de versement et de contrôle de la subvention se feront conformément au règlement financier du Département et le cas échéant, aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics.

Ainsi, le Département se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement de l'aide) et le CEEJA s'engage à faciliter ce contrôle.

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire demander le remboursement des acomptes déjà versés.

ARTICLE 5 : Durée

La présente convention est valable pendant toute la durée des obligations liées au versement de la subvention au titre de l'exercice 2011.

La durée de validité de l'aide est de un an sur l'exercice 2011. La règle de l'annualité budgétaire s'appliquant à cette subvention de fonctionnement, l'aide départementale non versée en 2011 sera soumise à un nouveau vote du Conseil Général.

ARTICLE 6 : Résiliation de la convention

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention sans préavis ni indemnité en cas de non respect par le CEEJA de l'une des clauses exposées ci-dessus dès lors que, dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par le Département par lettre recommandée avec accusé de réception, le CEEJA n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

La présente convention sera résiliée également de plein droit et sans indemnité en cas de changement d'objet ou d'activité, de faillite, de liquidation judiciaire, d'insolvabilité notoire ou d'impossibilité pour l'Association d'achever sa mission.

ARTICLE 7 : Caducité de la convention

La présente convention sera rendue caduque par la dissolution du CEEJA.

ARTICLE 8 : Remboursement de la subvention

Dans les cas visés aux articles 6 et 7, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire l'annuler et demander le remboursement des acomptes déjà versés.

ARTICLE 9 : Compétence juridictionnelle

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence des tribunaux du ressort du Département du Haut Rhin.

Fait en deux exemplaires
A _____, le

Le Président du CEEJA

Le Président du Conseil Général

CENTRE
EUROPEEN
D'ÉTUDES
JAPONAISES
D'ALSACE

CEEJA

Calendrier prévisionnel 2011

Les actions des volets recherche et enseignement sont réalisées en partenariat
avec le Département d'études japonaises de l'Université de Strasbourg

FEVRIER

- 7 fév. au 2^s mars CULTURE **Expositions de photographies à Thann et Cernay**
Exposition « Trésors Bouddhiques » à Cernay et Exposition
« Mangamania » à Thann
En partenariat avec la Ville de Thann et la Ville de Cernay
Au Relais Culturel Régional de Thann et à l'Espace Grün à Cernay
Vernissage 11 février – dans le cadre de Ciné-Jeunesse
- 13 au 19 ENSEIGNEMENT **Stage pour les étudiants de l'Université Hôsei de Tôkyô**
En partenariat avec l'Université Hôsei
Au CEEJA à Kientzheim
- 13 au 16 ENSEIGNEMENT **Stage pour les élèves de l'Université Ritsumeikan de Kyôto**
25 au 1^{er} mars En partenariat avec l'Université Ritsumeikan
Au CEEJA à Kientzheim
- 23 au 25 RECHERCHE **Colloque international sur le théâtre en partenariat avec**
CULTURE **l'Université Waseda de Tôkyô**
« Qu'est-ce que le théâtre ? »
A l'Université de Strasbourg et au Koïfhus à Colmar
Contes d'Orient
En clôture du colloque, au Koïfhus à Colmar

MARS

- 15- 6 ECONOMIE **Voyage de fin d'études de l'Ecole de Pâtisserie de Tôkyô en Alsace**
Démonstrations au CFA d'Eschau – projet de jumelage entre les deux
écoles
En partenariat avec le CEEJA
- 19-20 RECHERCHE **Session d'études en partenariat avec l'Université Keiô de Tôkyô**
« Recherches sur les livres illustrés du monde »
Au CEEJA, à Kientzheim

AVRIL

RECHERCHE **Conférences sur les arts par Michael Lucken, professeur à l'Inalco et membre de l'Institut Universitaire de France**
A l'Université de Strasbourg et au Corps de Garde à Colmar

MAI

13 - 21 CULTURE **Foire Internationale de Nancy : Le Japon, Invité d'honneur**
En partenariat avec le CEEJA
Au Parc des Expositions de Nancy

24 - 29 ENSEIGNEMENT **Stage pour les élèves du Lycée Shiraume de Tôkyô**
Séjour découverte de l'Alsace et de l'Europe pour plus de 70 lycéens
En partenariat avec l'Association Départementale du Tourisme du Haut-Rhin, Japan Travel Bureau et le Education Research Center (NTS) de Tôkyô
Au CEEJA – Kientzheim

JUIN

3 - 2 CULTURE **Exposition de photographies de Okuma Koichi, à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de la disparition des époux Krafft au Japon**
Au Corps de Garde à Colmar

Projection d'un film documentaire inédit de Okuma Koichi sur les époux Krafft

Dans les cinémas de la région, en ouverture de l'exposition

23 - 26 RECHERCHE **Session d'étude sur l'archéologie des grands fleuves**, en partenariat avec le Sainsbury Institute for the Study of Japanese Art and Culture de Londres et Norwich, la DRAC et l'UMR 7044 de l'Université de Strasbourg
Cette session concerne, outre les grands fleuves japonais, le Rhin et la Tamise.
Visite de sites archéologiques
A l'Université de Strasbourg et au CEEJA

JUILLET

- ENSEIGNEMENT **Stage pour les enseignants de japonais en Europe**
Pour la 5^{ème} année consécutive
En partenariat avec la Fondation du Japon, la Maison de la Culture du Japon à Paris et le Consulat Général du Japon à Strasbourg
Au CEEJA à Kientzheim
- CULTURE Hébergement de la Résidence d'écriture de l'Agence culturelle d'Alsace
A confirmer

SEPTEMBRE

- RECHERCHE **Session d'Echanges Intellectuels, en partenariat avec la Fondation du Japon**
Pour la 6^{ème} année consécutive
Au CEEJA – Kientzheim
- ENSEIGNEMENT **Stage pour les élèves de l'Université Meijô de Nagoya**
En partenariat avec l'Université Meijô
Au CEEJA à Kientzheim
- ENSEIGNEMENT **Stage pour les élèves de l'Université Hôsei de Tôkyô**
En partenariat avec l'Université Hôsei
Au CEEJA à Kientzheim
A confirmer
- RECHERCHE **Session d'Etudes sur le cinéma en partenariat avec l'Université Waseda de Tôkyô**
CULTURE **Waseda de Tôkyô**
Au CEEJA – Kientzheim, *à confirmer*

OCTOBRE

- 7-10 CULTURE **Salon Maison et Décoration de Montbéliard, le Japon invité d'honneur**
En partenariat avec le CEEJA
A l'Axone de Montbéliard, *à confirmer*

CULTURE	Expositions de photographies sur l'Alsace
TOURISME	Œuvres de Okuma Koichi
ECONOMIE	Sortie et diffusion d'un livre sur l'Alsace , en parallèle des expositions Ouverture d'une boutique Alsace itinérante , avec l'exposition En partenariat avec le Bureau Alsace au Japon Dans tout le Japon : Tôkyô, Nagoya, Kyôto, Hiroshima, etc.
RECHERCHE	Conférences (thème à définir) A l'Université de Strasbourg et au Corps de Garde à Colmar
RECHERCHE	Colloque international, en partenariat avec l'Université Hôsei de Tôkyô et le CNRS Au CEEJA à Kientzheim

NOVEMBRE

TOURISME	Salon du Tourisme : pays invité le Japon
CULTURE	En partenariat avec le CEEJA Au Parc des Expositions à Colmar
BIBLIOTHEQUE	Salon du Livre de Colmar
PUBLICATIONS	Au Parc des Expositions à Colmar
RECHERCHE	Colloque international sur l'Innovation
ECONOMIE	En partenariat avec le EU-Japan Centre for Industrial Cooperation de Bruxelles et Tôkyô Dans le cadre de la « Stratégie régionale de l'innovation en Alsace », élaborée par la Région Alsace , à la demande de l'Union Européenne, dans le cadre du programme « compétitivité régionale » (FEDER), en partenariat avec l'Etat, Oséo Alsace et l'Agence Régionale de l'Innovation Au CEEJA, à Kientzheim

DECEMBRE

ENSEIGNEMENT	Stage d'immersion en langue et culture japonaises pour étudiants européens Au CEEJA à Kientzheim
--------------	--

TOUTE L'ANNEE

Toute l'année	CULTURE	Diffusion de la Malle Pédagogique Japon Dans toutes les écoles de la Région Alsace, en partenariat avec le Centre Départemental de Documentation Pédagogique du Haut-Rhin
Toute l'année	BIBLIOTHEQUE	La bibliothèque du CEEJA est ouverte toute l'année du lundi au vendredi. Elle regroupe plus de 30 000 ouvrages sur le Japon en langues occidentales et japonaise.

CEEJA "Budget Prévisionnel 2011"

Annexe 2

27-10-2010

		Prévisionnel 2011
	Revenus vente ouvrages publication	300
	Subvention Région Alsace	314 000
	Subvention Département du Haut-Rhin CG68	332 000
	Subvention Seijô (dernier versement en 2010)	0
	Cotisations	10 000
	Recettes financières	10 000
	Utilisation excédent exercices antérieurs	105 000
	Recettes diverses (CNASEA)	
	Contribution partenaires manifestations	
	990 991 992 993	
	Sous-total contributions	22 700

TOTAL DES RECETTES	794 000
---------------------------	----------------

DEPLACEMENTS, MISSIONS, ACCUEIL		
990 A 000	Déplacements, missions, accueil "Recherche, Bibliothèque Publications et Enseignement"	8 500
991 A 000	Déplacements, missions, accueil "Promotion Economique et Touristique"	1 000
992 A 000	Déplacements, missions, accueil "Culture"	2 500
993 A 000	Déplacements, missions, accueil "Services Communs"	9 000
TOTAL		21 000

FRAIS DE PERSONNEL (SALARIES)		
990 B 000	Frais de personnel (salariés) "Recherche, Bibliothèque Publications et Enseignement"	150 000
991 B 000	Frais de personnel (salariés) "Promotion Economique et Touristique"	25 000
992 B 000	Frais de personnel (salariés) "Culture"	90 000
993 B 000	Frais de personnel (salariés) "Services Communs"	129 000
TOTAL		394 000

ACTIONS / MANIFESTATIONS		
990 B 100	Prestations de service occasionnelles "Recherche, Bibliothèque Publications et Enseignement"	
990 C	Colloques	
990 D	Sessions d'études	
990 E	Conférences	
990 F	Stages enseignement	
990 G	Soutien aux chercheurs	
990 H	Publication	
990 I	Bibliothèque	
Sous-total		61 000
991 B 100	Prestations de service occasionnelles "Promotion Economique et Touristique"	
991 C	Manifestations économique	
Sous-total		10 000
992 B 100	Prestations de service occasionnelles "Culture"	
992 C	Evénements culturels	
992 D	Stages de sensibilisation aux arts et à la culture du Japon	
992 E	Actions pédagogiques pour les scolaires	
Sous-total		38 000
993 B 100	Prestations de service occasionnelles "Services Communs"	5 000
TOTAL		114 000

GESTION COURANTE		
	• Approvisionnement	45 000
	• Bâtiments et charges de fonctionnement	70 000
	• Entretien et réparations	17 000
	• Assurances	8 000
	• Documentation générale	900
	• Honoraires	22 100
	• Communication	9 000
	• Télécommunications et affranchissements	14 000
	• Frais financiers	500
	• Cotisations versées	0
	• Impôts, taxes & charges sociales globales	8 500
	• Projet « Consortium Universitaire »	20 000
	TOTAL	215 000

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		
	• Logiciels informatiques	
	• Matériel hôtelier	
	• Installations générales	
	• Equipement bibliothèque	
	• Ouvrages bibliothèque	
	• Matériel de transport	
	• Matériel informatique	
	• Mobilier	
	• Matériel manifestations	
	TOTAL	50 000

TOTAL DES DEPENSES	794 000
---------------------------	----------------